



Neutralisation d'une personne née en Algérie avant 1962

Par **hassen**, le **07/08/2016** à **18:36**

es que c'est possible de faire les démarche de neutralisation pour une personne née en Algérie avant 1962
et qui réside actuellement en Algérie.
Quel sont les démarche a faire?

Par **fabrice58**, le **07/08/2016** à **18:42**

Vous voulez sans doute dire naturalisation ?
Bien entendu, n'importe qui peut faire de telles démarches mais encore faut il avoir des chances d'avoir gain de cause.
C'est la personne qui doit les faire elle-même, était elle majeure en 62 ? et si oui, ses parents ont il fait une reconnaissance de nationalité avant 1967 ?